

Aux comités des sections de la Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Aux Directions de cours de samaritains et de soins aux malades

Nous arrivons à l'époque où, dans toute la Suisse, les cours de pansements et de soins aux malades vont commencer. C'est pour cette raison que nous voudrions rendre attentifs les directeurs de ces cours aux points suivants :

Il arrive trop souvent que le matériel prêté pour les cours nous revient en état défectueux ou bien qu'il manque certains objets. Nous sommes alors obligés de faire des réclamations auprès des sociétés, mais personne ne veut avoir perdu ou avoir endommagé quoi que ce soit, de sorte que ce n'est qu'avec peine que nous rentrons dans nos frais de remplacement ou de réparations.

Nous ne prétendons point que nos expéditions soient toujours absolument complètes ; il peut se glisser une erreur, spécialement par le fait que nous avons souvent très peu de temps pour contrôler exactement le matériel qui doit être renvoyé dès que nous l'avons reçu nous-mêmes. Mais chaque envoi contient une nomenclature des objets et nous voudrions prier ceux qui déballent nos envois de contrôler très exactement la présence de tous les objets contenus sur les listes, et de le faire au reçu des caisses. Nous

admettrons plus volontiers des réclamations qui nous parviendront immédiatement après envoi, que celles -- trop tardives -- que nous recevons après plusieurs semaines.

Qu'on veuille bien nous signaler après réception des objets ceux qui manqueraient ou qui seraient en mauvais état. Passé huit jours, nous ne pourrions plus admettre aucune réclamation.

Nous ne saurions insister assez sur le soin qu'il faut donner aux squelettes ; il semble vraiment que parfois on s'en sert plus pour des amusements que pour l'étude ! Lors de la remise en caisse, le support en fer des squelettes doit être mis au fond de l'emballage, et non pas sur le thorax dont les côtes seront alors enfoncées et brisées. Ces réparations sont très coûteuses, et nous serons obligés de les faire supporter aux sections fautives.

Nous rappelons enfin qu'après entente entre les directions de la Croix-Rouge et de l'Alliance des samaritains, les subventions accordées aux cours sont les suivantes : Cours de samaritains, fr. 20 (pour les cours dédoublés fr. 40), Cours de soins aux malades, fr. 30 (cours dédoublé fr. 50).

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

Aux comités des sections de la Croix-Rouge

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse à Berne prie les caissiers des sections qui sont en retard avec l'envoi de leur cotisation annuelle de verser les sommes dues sans tarder. L'envoi peut se faire par compte de chèques postaux III/877.
